

des Princes, &c. Octobre 1706. 231
de personnes, de prendre à l'avenir une plus
grosse remise que six pour cent, à peine du
Carcan, de banissement pour six ans, & de
trois mille livres d'amande, moitié pour
l'Hôpital général, & l'autre au profit du
Dénunciateur. Cet Arrêt est du 14. Août
1706.

IX. Le 30. Mai 1706. le Sr. Broichot
Commissaire des guerres en France, venant
de faire la fonction de son employ sur la
Moselle, fut assassiné dans sa Chaise de po-
ste, de même que son postillon, par six vo-
leurs de grand chemin. Cet assassin se fit
près de Soudieuë, qui est un village sur
les Terres de Lorraine, dépendant de la
Justice de St. Mihiel.

*Mr. Broi-
chot assasi-
né.*

A peine les Officiers de Monseigneur le
Duc de Lorraine furent informez de cette
noire action, qu'à l'envi les uns des autres
ils n'oublièrent rien pour en découvrir les
auteurs, afin de leur faire subir la peine qu'ils
meritoient; dès le mois de Juin on arrêta
à Barleduc un de ces scelerats nommé De-
nis, originaire de Vaucouleur, qui depuis
quelques années résidoit dans un village
du Barois nommé Aunoy. Ce malheureux
n'avoit pas seulement son crime, il dé-
couvrit aussi les complices; mais comme
le bruit de sa capture les avoit dispersés,
il fallut tout le zèle, l'application & la vi-
vacité des Officiers de S. A. R. tant de
Bar que de St. Mihiel, pour déterrer où
ils s'étoient réfugiés.

Sur leurs lumières, on donna avis à Mr.
de Chamillart qu'un nommé Rodouën étoit
en Alsace, & un nommé Joseph Varin aux
environs de Sens ou de Langres; le premier

R qui